RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00274
Numéro SIREN : 320 587 736
Nom ou dénomination : AURAY ATLANTIQUE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2015 sous le numéro de dépôt 2969

CABINET LUC CORNEC

Société de commissariat aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SARL au capital de 50.600 Euros RCS QUIMPER B 349 455 261
Tva Intracom : FR 77 349 455 261

108, Chemin de Parc Haro 29 170 FOUESNANT
Tel : 02 98 56 56 66 – E-mail : luc.cornec@groupe-excel.fr

29107115-A2969

AURAY ATLANTIQUE AUDIT

30 RUE DU DANEMARK

56400 AURAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

AURAY ATLANTIQUE AUDIT

30 RUE DU DANEMARK

56400 AURAY

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AURAY ATLANTIQUE AUDIT, société à responsabilité limitée, en société par action simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associées en date du 10 juillet 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- De vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 177.219 euros contre 157.826 euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de + 12 %.

Le résultat courant s'établit à 12.657 euros contre 35.643 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un impôt société de 1.025 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 11.632 euros.

Par ailleurs, la situation financière de la société est équilibrée, le fonds de roulement permettant de financer intégralement les besoins de financement du cycle d'exploitation. Il en résulte une trésorerie positive au 30 septembre 2014 de 201.824 euros.

Depuis le 1er octobre 2014, date d'ouverture de l'exercice en cours, l'activité se poursuit normalement.

L.C

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le 17 juillet 2015.
Pour le CABINET LUC CORNEC
Commissaire aux comptes
Luc CORNEC